

## DECISION N° 2016/98

### Le directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées,

**Vu**, le Code de l'environnement, notamment les articles R.334-15 et R.334-36 ;

**Vu**, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu**, le décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins ;

**Vu**, le décret n° 2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du bassin Arcachon ;

**Vu**, la délibération PNMA-2015-05 donnant un avis favorable à la nomination de madame Melina ROTH dans les fonctions de directrice déléguée du Parc naturel marin du bassin Arcachon ;

**Vu**, la décision n°2015/60 portant nomination de madame Melina ROTH au poste de directrice déléguée du Parc naturel marin du bassin Arcachon ;

**Vu**, l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 17 juin 2016 portant nomination du directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées ;


### DECIDE

**Article 1** : Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à madame Melina ROTH, directrice déléguée du directeur auprès du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, à l'effet de signer tous actes ou décisions, à l'exclusion, d'une part, des contrats d'engagement de personnel, et d'autre part, des conventions, décisions, contrats ou marchés d'un montant supérieur au seuil autorisé par l'article 42 de l'ordonnance visée ci-dessus pour les procédures adaptées.

**Article 2** : La présente décision abroge la décision 2015/80



**Article 3** : Elle prend effet à compter du 17 juin 2016. Elle est publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Agence.

A Brest, le 21 JUIN 2016



Le directeur par intérim  
Loïc LAISNÉ

### Spécimens

<p><u>Paraphe</u></p> 	<p><u>Signature</u></p> 
---	--